



## LISTE DE DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Les documents suivants, selon le type d'entité/organisation qui fait la demande, doivent être téléchargés sur le Formulaire de demande en ligne.

### Parties

- Un **document officiel** indiquant que votre organisation est une autorité/institution publique ou gouvernementale d'un pays en développement Partie à la Convention de 2005.

### Organisations non gouvernementales (ONG)

- Un **document officiel** prouvant que votre entité/organisation est non gouvernementale et à but non lucratif, selon la réglementation nationale, d'un pays en développement Partie à la Convention.

### Organisations internationales non gouvernementales (OING)

Les demandes des OING doivent démontrer un impact **subrégional, régional<sup>1</sup> ou inter-régional**. Dès lors, ces organisations doivent soumettre les documents suivants :

- Une **lettre d'appui** des autorités/institutions gouvernementales ou publiques **de chaque pays bénéficiaire**, assurant que le projet est pertinent et répond aux besoins et priorités du bénéficiaire.

Les OING doivent également démontrer le caractère international de l'organisation à travers les documents suivants :

- Le **document officiel** démontrant le statut juridique d'ONG internationale ;
- Un **document officiel** établissant la liste des membres et leur pays de résidence, afin de démontrer que les **adhésions** (institutionnelles et individuelles) ont un **caractère international** ;
- Un **document officiel** prouvant que des **activités récentes** (moins de 5 ans à partir de la date de soumission de la demande) ont été réalisés dans les **différents pays**.

---

<sup>1</sup> Dans le contexte du processus de financement du FIDC, le terme « régional » se réfère à un groupe de pays, et non à un territoire à l'intérieur d'un seul pays.



## Facture pro forma

Indépendamment du type de demandeur, si des « équipements et fournitures » sont prévus dans votre Budget (Cadre du projet), la(les) facture(s) pro forma correspondante(s) est(sont) exigée(s). À défaut, les évaluateurs excluront la dépense du montant approuvé pour le financement.

**Tous les documents complémentaires doivent être dans la langue de la demande (français ou anglais).**

Veuillez noter que si la langue des documents n'est ni le français ni l'anglais, vous devez impérativement joindre une traduction en français ou en anglais.

**Sans ces documents, votre demande de financement sera considérée incomplète et non-éligible.**